



COMMUNE DE ST SORLIN D'ARVES

Département de la Savoie – Arrondissement de St Jean de Maurienne

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29/06/2020 à 18 heures Mairie de St Sorlin d'Arves

Convocation à la réunion faite le 19 juin 2020

PRESENTS : MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, CHARPIN Sandrine, DIDIER Guy, GHABRID Karim, JOSSERAND Clara, MORELON David, NOVEL Yoann, RAMOS CAMACHO Marie

ABSENTS : M. DAUPHIN Didier (pouvoir à GHABRID Karim)

Madame Clara JOSSERAND a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à son conseil municipal d'ajouter 3 sujets à l'ordre du jour :

- **Vote des taux des taxes directes locales 2020**
- **Approbation des subventions 2020 aux associations**
- **Conventions entre Arvan Tennis Club et la Commune, entre le Ski Club L'Etendard et la Commune, entre Les Petits Diabes et la Commune et entre St So Bike Club et la Commune**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

1/ Décisions modificatives budget primitif 2020 commune

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que les budgets primitifs 2020 du CCAS, des Remontées Mécaniques et de la Commune ont été approuvés par l'ancien conseil municipal en date du 9 mars 2020.

La commission municipale des finances s'est réunie le 12 juin 2020 et propose au conseil municipal d'approuver les modifications budgétaires 2020 sur le budget de la commune. Les autres budgets ne nécessitent pas de modifications actuelles.

La commission des finances présente les modifications budgétaires souhaitées.

Décision : 11 voix pour

Approbation des modifications du budget primitif 2020 de la commune telles que présentées à savoir :

Fonctionnement Dépenses - TOTAL : +118635 €

Compte 611	+ 28800 €	Compte 6281	- 4000 €
Compte 6336	- 500 €	Compte 6338	- 300 €
Compte 6411	- 8000 €	Compte 6453	- 2000 €
Compte 6456	+ 600 €	Compte 6458	- 200 €
Compte 6475	- 100 €	Compte 022	- 42215 €
Compte 023	- 10000 €	Compte 6531	- 3000 €
Compte 65737	- 336956 €	Compte 6574	+ 159550 €
Compte 67444	+ 336956 €		

Fonctionnement recettes – TOTAL : + 118635 €

Compte 73111	+ 194060 €	Compte 73211	- 64107 €
Compte 7411	- 12669 €	Compte 74121	+ 1576 €
Compte 74834	+ 45 €	Compte 74835	- 270 €

Investissement Dépenses – TOTAL : - 10000 €

Compte 21538	- 10000 €	Compte 21578	- 15000 €
Compte 2183	- 30000 €	Compte 2184	- 50000 €
Compte 2188	+ 5000 €	Compte 2315 :	+ 90000 €

Investissement Recettes – TOTAL : - 10000 €

Compte 021 :	- 10000 €
--------------	-----------

2/ Vote des taux des taxes directes locales 2020

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal que les documents relatifs à la réforme sur la taxe d'habitation ont été adressés par mail le 25/06/2020 à tous les élus.

Décisions : 11 voix pour

Pas d'augmentation des taxes directes locales 2020

Les taux des taxes directes locales pour l'année 2020 sont :

- taxe sur le foncier bâti : 20,52 %
- taxe sur le foncier non bâti : 96,85 %

3/ Subventions 2020 aux associations

David MORELON, Sandrine CHARPIN et Yoann NOVEL étant personnellement concernés avec l'association Superkids, ne prennent part ni aux débats ni aux votes.

Karim GHABRID étant personnellement concerné avec l'association Arvan Tennis Club ne prend part ni aux débats ni aux votes.

Yoann NOVEL étant personnellement concerné avec l'association St So Bike Club ne prend part ni aux débats ni aux votes.

Décision :

Les Petits Diabes :	100000 €	11 voix pour
Superkids	30000 €	8 voix pour
Club des Arves :	700 €	11 voix pour
Ski Club L'Etendard :	26000 €	11 voix pour
Souvenir Français :	350 €	11 voix pour
Arvan Tennis Club :	1500 €	9 voix pour
St Jean Baptiste	1000 €	11 voix pour

Pas de subvention attribuée à l'association St So Bike Club au vu de l'incertitude des réalisations des évènements. (10 voix pour)

4/ Conventions entre la Commune et Arvan Tennis Club, entre la Commune et le Ski Club de l'Etendard, entre la Commune et les Petits Diabes et entre la Commune et St So Bike Club

Karim GHABRID étant personnellement concerné avec l'association Arvan Tennis Club ne prend part ni aux débats ni aux votes

Yoann NOVEL étant personnellement concerné avec l'association St So Bike Club ne prend part ni aux débats ni aux votes.

Monsieur le Maire présente et donne lecture à son conseil municipal des projets de conventions.

Décisions :

Approbation des conventions pour l'année 2020 entre la Commune et Arvan Tennis Club (9 voix pour), entre la Commune et le Ski Club L'Etendard (11 voix pour), entre la commune et Les Petits Diabes (11 voix pour) telles que présentées.

Pas de convention avec St So Bike Club : pas de subvention allouée.

5/ Informations budgétaires

Présentation et explications sur les différents budgets de la commune, du CCAS et des Remontées Mécaniques.

6/ Renouveau de la commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal du courrier de la Direction Générale des Finances Publiques du 2 juin 2020 relative au renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales 2020.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double (pour nous 24 au total) proposée sur délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

AXELRAD Thomas	BALMAIN Cathy	BALMAIN Christophe
BALMAIN Florence (Beauséjour)	BALMAIN Jacquy	BALMAIN Olivier
BRAULT Christophe	BRUNET Philippe	BUISSON-PIOTAZ Philippe
CHAIX Michel le Génépi	CHARPIN Sandrine	DAUPHIN Didier
DAVID Elodie	DAVID Jérôme	DIDIER Guy
GAILLARD Maurice	GUERIN François	JAY Marc
JEAN Hervé	LE GUILLOU Souazic	MORELON David
NOVEL Dominique	NOVEL Eric	SAMBUIS Xavier

Décision : 11 voix pour

Approbation de la proposition de liste ci-dessus.

4/ Agrandissement du dépôt d'explosifs de la croix de la Troche : autorisation à la SAMSO pour ce projet

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de la SAMSO pour l'agrandissement du dépôt d'explosifs de la croix de la Troche. Ce dépôt d'explosifs se situe sur la parcelle communale cadastrée sous le n°806 section B lieu-dit « Communal du Charmieux ». Monsieur le Maire demande l'avis de son conseil municipal quant au projet d'agrandissement.

Décision : 11 voix pour

Approbation du projet d'agrandissement du dépôt d'explosifs

Autorisation donnée à la SAMSO pour déposer la demande de permis de construire et pour réaliser les travaux d'agrandissement du dépôt d'explosifs situé sur la parcelle communale cadastrée sous le n°806 section B lieu-dit « Communal du Charmieux ».

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à ce projet.

5/ Convention pour l'ouverture au public de sentiers de randonnée et parcours santé sur terrain privé

Monsieur le Maire informe son conseil municipal du projet d'installation d'ateliers de parcours de santé sur le chemin dit « de Sorlinette ». Ces ateliers seront installés sur du foncier privé et il convient d'obtenir les autorisations auprès des propriétaires de fonciers concernés. Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal du projet de convention

pour l'ouverture au public de sentiers de randonnée et parcours santé sur terrain privé et demande l'avis de son conseil municipal sur ce projet.

Décision : 11 voix pour

Approbation du projet d'installation d'ateliers de parcours de santé sur le chemin dit « de Sorlinette ».

Approbation de la convention pour l'ouverture au public de sentiers de randonnée et parcours santé sur terrain privé.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches et signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

6/ Divers

Présentation du projet de plans du chalet point info

Discussions sur la demande de l'association de chasse ACCA relative à l'octroi une salle pour leurs réunions et autres.

Informations relatives au SIVU de l'Ouillon.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

